

**RÉSOLUTION**  
**2022-074**

**PIIA – 361 CHEMIN DES PINS - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de PIIA numéro 2022-0044 visant à permettre construction d'un garage détaché au 361, chemin des Pins, dans la zone R-1-232, a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une séance tenue le 19 mai 2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation défavorable du CCU, le projet ne satisfaisant pas à l'ensemble des objectifs et critères du chapitre 9 énoncés au règlement de PIIA n° 761-07 relativement à l'harmonisation du style architectural du garage projeté avec bâtiment principal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE REFUSER** la demande de PIIA numéro 2022-0044 pour la construction d'un garage détaché au 361, chemin des Pins et de recommander à la demanderesse de déposer une demande modifiée respectant l'objectif d'intégration visuelle du garage avec le bâtiment principal notamment en y intégrant les modifications suivantes:

- Modifier la pente de toit et largeur des débords de toit afin qu'elles deviennent identiques au bâtiment principal;
- Modifier les moulures et les volets de fenêtres afin qu'ils s'inspirent du bâtiment principal;
- Modifier les revêtements extérieurs afin que les types de matériaux, les modèles et les couleurs s'agencent au bâtiment principal.

---

Sylvie Piérard  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président